



Grand Paris

N° CA-23/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 05 JUIN 2025**

Le 05 juin 2025 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 23 mai 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Anthony REYNAUD à Christine QUILLERY, Vincent GAUDIN à Jean-Robert DELLOYE.

Étaient absents excusés : Zaneta WOZNAK, Malika BELARBI, Sabine DIDELOT.

Était absent avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Lionel PIERE, Directeur Comptable et Financier ; Audrey ADHOUE JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante ; Mélandra PARENT, Commissaire Aux Comptes, Cabinet SEMAPHORES.

Objet : Convention de Partenariat pour la Sécurité et la Tranquillité des Résidents des Logements Sociaux dans les Hauts-de-Seine.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 JUIN 2025
DELIBERATION

Objet : Convention de Partenariat pour la Sécurité et la Tranquillité des Résidents des Logements Sociaux dans les Hauts-de-Seine.

Le Conseil d'Administration,

Considérant que la convention vise à renforcer la sécurité et la tranquillité des résidents des logements sociaux dans les Hauts-de-Seine en établissant une collaboration entre le Préfet, le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre, et les bailleurs sociaux ;

Considérant la formalisation des engagements des parties pour prévenir et réprimer les infractions, améliorer la qualité de vie des résidents, et lutter contre les nuisances et la délinquance ;

Entendu que la convention est signée par le Préfet des Hauts-de-Seine, le Procureur de la République, et les bailleurs sociaux ayant du patrimoine dans les Hauts-de-Seine ;

Entendu que sa signature a eu lieu le 7 avril 2025 pour une période de trois ans tacitement renouvelables et remplace l'ancienne convention signée en 2022 ;

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la convention signée le 7 avril 2025 pour une période de trois ans tacitement renouvelables.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 12 juin 2025
Reçue en Préfecture le 11 juin 2025
Certifiée exécutoire le 11 juin 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER
Directeur Général